

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaivre-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaivre-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001492

Rapport n°9.1 - Avenant au marché de collecte de Sita

Avenant au marché de collecte de Sita

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Inscription budgétaire	
BP2011 et PPIF 2011-2015 Budget Annexe Déchets « Collecte cartons »	Montant prévu au PPIF 2011-2015 : 450 000,00 € HT Montant de l'opération : 295 134,40 € HT

Résumé :

Le lot 3 du marché de collecte des déchets ménagers du Grand Besançon a été notifié par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 26 octobre 2009 à la société SITA CENTRE EST sise 53 Chemin des Essarts à Besançon.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, informée du changement de la personne morale titulaire du marché, à compter du 1^{er} août 2011, par une fusion-absorption de SITA CENTRE EST à SITA MOS conservant la dénomination de SITA CENTRE EST, prend acte de cette cession de marché par voie d'avenant de transfert.

I. Contexte rappelant l'attribution du marché

Dans sa séance du 25 juin 2009, le Conseil de Communauté validait le lancement du marché de Collecte des déchets ménagers du Grand Besançon.

Le 8 octobre 2009, la commission d'appel d'offres attribuait le lot 3 « Collecte des cartons d'emballage des commerçants de Besançon », du marché à la société SITA pour un montant de 295 134,40 € H.T.

Le présent marché est conclu depuis le du 01.01.10, pour une durée de 2 ans et est reconductible 2 fois pour une durée d'un an.

II. Exécution du marché

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est informée du changement de la personne morale titulaire du marché, à compter du 1^{er} août 2011, par une fusion-absorption de SITA CENTRE EST à SITA MOS conservant la dénomination de SITA CENTRE EST.

Après appréciation des garanties professionnelles et financières du cessionnaire reprenant le contrat, pour assurer la bonne fin du contrat, le Grand Besançon décide d'autoriser la cession du lot 3 « Collecte des cartons d'emballage des commerçants de Besançon » à **SITA MOS**, dénommée SITA CENTRE EST.

Durant la phase d'exécution du marché, il est donc nécessaire de procéder au transfert du marché de Collecte des déchets ménagers du Grand Besançon (lot 3 « Collecte des cartons d'emballage des commerçants de Besançon ») à **SITA MOS**, attribué initialement à **SITA CENTRE EST**, suite à la fusion-absorption par cette dernière de la société **SITA CENTRE EST**. Celle-ci reprendra la dénomination de SITA CENTRE EST.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au lot 3 du marché de collecte des déchets ménagers du Grand Besançon relatif au changement de la personne morale titulaire du marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

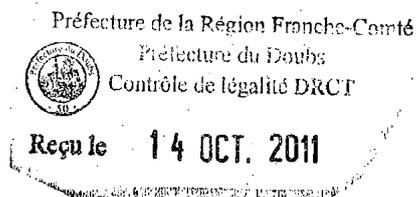
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0





A. Identifiants

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

SITA CENTRE EST
53 Chemin des Essarts
25000 BESANCON

Tél. 03 81 47 69 69

Fax. 03 81 47 69 70

Préambule

Le lot 3 du marché « Collecte des déchets ménagers du Grand Besançon » a été notifié par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 26 octobre 2009, à la société SITA CENTRE EST sise, 53 Chemin des Essarts à Besançon.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est informée du changement de la personne morale titulaire du marché, à compter du 1^{er} août 2011, par une fusion-absorption de SITA CENTRE EST à SITA MOS conservant la dénomination de SITA CENTRE EST.

B. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet le transfert du lot 3 « collecte des cartons d'emballage des commerçants de Besançon » à **SITA MOS**, attribué initialement à **SITA CENTRE EST**, suite à la fusion-absorption par cette dernière de la société **SITA CENTRE EST sise 53 Chemin des Essarts à Besançon**. Celle-ci reprendra la dénomination de SITA CENTRE EST.

Par cet avenant, SITA MOS, en tant que nouveau titulaire du marché, prenant la dénomination SITA CENTRE EST, s'engage à reprendre l'ensemble des droits et obligations du marché susmentionné.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

C. Signatures des parties

Fait à Besançon, le

SITA CENTRE EST

**La Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

D. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s).

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A Besançon, le